

FORMULAIRE D'INSCRIPTION



Ville de Lancy
Service de la petite enfance
Avenue Louis-Bertrand 5
1213 Petit-Lancy
speinscription@lancy.ch

ESPACES DE VIE ET D'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE (EVEP), PRESTATIONS ÉLARGIES ET PRESTATIONS RESTREINTES ET AFJ, ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

ENFANT

Prénom : _____ Nom : _____

Date de naissance ou date du terme* : _____ Fille Garçon

** joindre certificat de grossesse, attestant la date du terme*

Frère et sœur

L'enfant a-t-il une sœur ou un frère ? Oui Non

Si oui, est-il-elle inscrit-e ? Liste d'attente Dans une structure

Si structure, laquelle ? _____

Nom et prénom : _____

Date de naissance : _____

PARENTS

PÈRE

Vit avec l'enfant : Oui Non

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

État civil : _____

Adresse : _____

Localité : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

MÈRE

Vit avec l'enfant : Oui Non

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

État civil : _____

Adresse : _____

Localité : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Situation professionnelle

PÈRE

- Salarié : Préciser le taux :
- Employé-e P&G : Préciser le taux :
- Indépendant-e : Joindre attestation, taux :
- Chômage : Préciser le taux :
- Etudiant-e : Attestation (heures/jours) :
- HG, autres : Préciser :
- AI : Copie de la décision.

MÈRE

- Préciser le taux :
- Préciser le taux :
- Joindre attestation, taux :
- Préciser le taux :
- Attestation (heures/jours) :
- Préciser :
- Copie de la décision.

Profession : _____

Employeur : _____

Adresse prof. : _____

EVEP, PRESTATIONS ÉLARGIES

L'inscription est réservée aux enfants dont les deux parents ont une activité professionnelle d'au moins 40% chacun. Sont considérés comme activité professionnelle les CDI, les CDD d'une durée de plus de six mois à partir du début de l'accueil, les personnes inscrites au chômage dont le délai-cadre dure plus de six mois après le début de l'accueil, les étudiant-e-s dont la formation correspond à un taux d'accueil minimum de 40% et qui dure plus de six mois après le début de l'accueil. Le placement ne peut dépasser le temps de travail du parent dont le taux d'activité est le plus faible. Les enfants sont accueillis dès 4 mois révolus, jusqu'à l'âge de la scolarité obligatoire.

La fréquentation minimum est de deux jours par semaine.

Les horaires d'accueil sont de 7h00 à 18h30 (max. 10h00 par jour selon le Service de santé de l'enfance et de la jeunesse). Les fermetures annuelles sont de six semaines environ (été et Noël).

- Chante-Joie, avenue des Communes-Réunies 20, 1212 Grand-Lancy
- Clair-Matin, route de Chancy 59, 1213 Petit-Lancy
- Couleurs du Monde, route de la Chapelle 20, 1212 Grand-Lancy
- Plateau, avenue du Plateau 4, 1213 Petit-Lancy
- Pont-Rouge, place de Pont-Rouge 2, 1212 Grand-Lancy
- Rambossons, avenue du Curé-Baud, 25A, 1212 Grand-Lancy (dès rentrée 2023)

Date début d'accueil souhaité : _____ Nbre jours : _____ Nbre demi-jours : _____

Abonnement	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h00-12h30					
7h00-14h00					
13h30-18h30					
Journée entière					

Acceptez-vous de modifier vos horaires d'accueil selon les disponibilités de la structure ? Oui Non

EVEP, PRESTATIONS RESTREINTES

L'EVEP à prestations restreintes accueille les enfants dès 1 an jusqu'à l'âge de l'entrée à l'école. Cet espace est un lieu de socialisation qui permet aux enfants de vivre et jouer ensemble. L'accueil peut se faire uniquement sur des demi-journées ; il n'y a pas de prise en charge de journée complète. La fréquentation doit être au minimum de deux demi-journées par semaine. Les EVEP à prestations restreintes sont fermées les jours fériés et durant les vacances scolaires.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

- Caroll, rue des Bossons 88, 1213 Petit-Lancy (accueil dès 2 ans, repas possible dès 3 ans)
- Jardin des Tout-Petits, chemin de la Caroline 18, 1213 Petit-Lancy (dès 1 an)
- Petit Prince, chemin des Semailles 9, 1212 Grand-Lancy (accueil dès 2 ans, repas possible dès 3 ans)
- Plateau, avenue du Plateau 4a, 1213 Petit-Lancy (dès 2 ans)

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

- Etoile, avenue des Communes-Réunies 82, 1212 Grand-Lancy (dès 1 an)

Date début d'accueil souhaité : _____ Nbre jours : _____ Nbre demi-jours : _____

Abonnement	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00-12h00					
7h00-13h00					
13h30-17h30					

Acceptez-vous de modifier vos horaires d'accueil selon les disponibilités de la structure ? Oui Non

AFJ - ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

Les enfants sont pris en charge dès la fin du congé maternité jusqu'à l'âge scolaire. Le taux d'accueil minimum est de deux jours par semaine. La garde est assurée au domicile des accueillantes familiales. Le contrat d'accueil est valable jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les horaires d'accueil peuvent être adaptés selon les besoins de la famille et les disponibilités de l'accueillante familiale de jour.

Votre demande sera transmise à la structure de coordination qui prendra contact directement avec vous.

- Merci de cocher cette case, si vous souhaitez également inscrire votre enfant pour cette structure d'accueil. Votre demande sera transmise au service concerné qui prendra contact directement avec vous.

Date début d'accueil souhaité : _____ Nbre jours : _____ Nbre demi-jours : _____

Abonnement	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Heure d'arrivée					
Heure de départ					

Acceptez-vous la présence d'animaux domestiques chez l'accueillante familiale ? Oui Non

Commentaires :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La demande d'inscription doit être envoyée avec les documents suivants pour chaque personne faisant ménage commun avec le ou les représentants légaux de l'enfant accueilli :

- Certificat de grossesse
- Fiche de salaire ou attestation de travail précisant le taux d'activité
- Attestation de chômage ou de formation/stage longue durée mentionnant le taux d'activité

Seuls les dossiers complets seront enregistrés sur notre liste d'attente.
Il est nécessaire de remplir un formulaire par enfant.

L'inscription doit être renouvelée tous les trois mois et transmise par courriel (speinscription@lancy.ch)
ou par courrier postal (en cas de changement de situation, le message pour renouveler la demande doit être accompagné de tous les justificatifs). Sans renouvellement, la demande sera supprimée de la liste d'attente.

Il est possible de mentionner des préférences ; toutefois, les places sont proposées en fonction des disponibilités dans les structures d'accueil. L'inscription en liste d'attente ne garantit pas une place.
En cas de refus lors d'une proposition de place correspondant à la demande notifiée dans le formulaire d'inscription, la demande sera automatiquement annulée. Les parents qui le souhaitent doivent se réinscrire en liste d'attente.

SIGNATURES

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance du règlement relatif aux structures d'accueil de la Ville de Lancy ainsi que du document « Informations importantes » relatif aux inscriptions en liste d'attente.

Les informations utiles sur l'inscription en espaces de vie et d'éducation préscolaire (EVEP), sont disponibles sur www.lancy.ch

Nom et prénom : _____

Date : _____ Signature : _____

Ligne téléphonique pour les inscriptions en liste d'attente

mercredi et jeudi matin 8h30-11h30

022 706 16 68